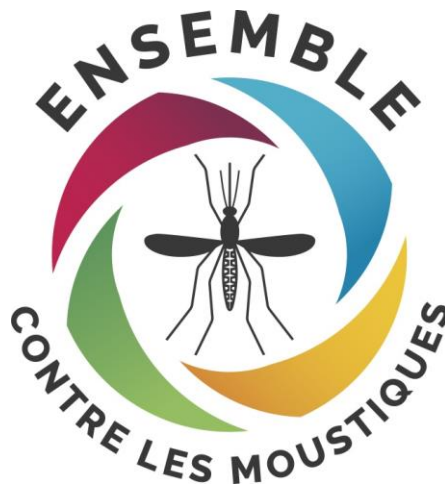




DOSSIER DE PRESSE

10 juillet 2018

Dengue à La Réunion : le préfet déclenche le niveau 4 du dispositif ORSEC



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 10 juillet 2018

Dengue à La Réunion : le préfet déclenche le niveau 4 du dispositif ORSEC

Ce mardi 10 juillet 2018, le préfet de La Réunion, en concertation avec le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Océan Indien, a décidé d'activer le niveau 4 du dispositif spécifique ORSEC de lutte contre les arboviroses : « Épidémie de moyenne intensité ». C'est dans ce cadre que l'ensemble des partenaires institutionnels ont été conviés lors d'un Groupement d'Intérêt Public - Lutte Anti-Vectorielle (GIP-LAV), afin de renforcer les dispositifs de lutte contre la dengue. L'objectif est d'interpeller l'ensemble des acteurs et la population pour une mobilisation collective et massive durant l'hiver austral, afin d'enrayer autant que possible la diffusion du virus de la dengue avant l'arrivée de l'été et éviter une épidémie de plus grande ampleur. **Ne laissons pas la dengue passer l'hiver, c'est maintenant qu'il faut agir !**

Situation épidémiologique au 10 juillet 2018

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 25 juin au 1er juillet (données de la semaine dernière en cours de consolidation), **158 cas de dengue ont été diagnostiqués**. Au total depuis le début de l'année 2018, on dénombre **5970 cas de dengue confirmés** et **124 hospitalisations**.

Malgré l'entrée dans l'hiver austral, l'épidémie se poursuit à un niveau toujours soutenu. Par ailleurs, on observe une dispersion de plus en plus importante des cas sur l'île, notamment sur les communes du Nord et du Sud. Or, le maintien d'une circulation du virus pendant l'hiver ferait peser le risque d'une épidémie d'ampleur au cours de l'été austral prochain.

Activation du niveau 4 : « Épidémie de moyenne intensité »

Pour réduire les risques de voir apparaître une épidémie de grande ampleur à l'été prochain, la mobilisation de tous durant l'hiver est déterminante. En effet, le moustique est moins actif durant l'hiver et c'est donc maintenant qu'il faut renforcer une mobilisation maximale de l'ensemble des acteurs.

Le préfet de La Réunion a réuni ce 10 juillet les membres du Groupement d'Intérêt Public de Lutte Anti-Vectorielle (GIP LAV) composé des services de l'Etat, de l'ARS OI, des communes, et des intercommunalités, du conseil régional, et du conseil départemental. A cette occasion, il a rappelé l'importance et la complémentarité des actions menées par les différents acteurs et le nécessaire maintien de cette mobilisation dans les semaines à venir.

Aussi, le passage en niveau 4 du dispositif ORSEC s'accompagne du lancement ou du renforcement de plusieurs dispositifs de lutte contre la dengue :

- **Remobilisation de l'ensemble des acteurs** pour le renforcement des opérations coordonnées de nettoyage de quartiers, de sensibilisation du public et d'élimination des gîtes larvaires dans les zones touchées par la dengue.
- **Accélération du recrutement des contrats aidés « Parcours-Emploi-Compétences »** dédiés au renforcement des opérations de nettoyage de l'espace public, d'élimination

des gîtes larvaires, de sensibilisation de la population en porte-à-porte ou auprès de structures d'accueil du public, etc...

- **Activation du RSMA** en appui de la lutte anti-vectorielle : 32 volontaires accompagnés de 4 encadrants procéderont pendant tout ce mois de juillet à des interventions sur le terrain, y compris de démoustication, aux côtés des 120 agents de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI. Ils viendront compléter le dispositif déjà renforcé de 28 intérimaires et de plusieurs missions d'appui assurées par les équipes de lutte anti-vectorielle de Mayotte de l'ARS OI.
- **Déploiement progressif de volontaires au service civique** : afin de renforcer la communication et l'information auprès du grand public, des volontaires au service civique seront prochainement mobilisables par les organismes d'accueil agréés (collectivités locales, administrations et établissements publics, associations, ...). Ils interviendront notamment dans les établissements scolaires, dans les centres de vacances et de loisirs ou de formation, dans les centres d'accueil pour personnes âgées, auprès des personnes défavorisées, des collectivités locales, d'associations de quartiers, communautaires, culturelles, etc
- **Distribution de répulsifs auprès de publics cibles** : en complément des nombreuses communications rappelant régulièrement l'importance de l'utilisation de ces produits de protection, un dispositif de soutien par l'ARS OI devrait permettre à la rentrée prochaine de distribuer gratuitement des flacons de répulsifs dans l'entourage immédiat des personnes atteintes, et ainsi contribuer à limiter la propagation de la maladie de proche en proche.
- **Sensibilisation des médecins et des pharmaciens** : il sera rappelé aux médecins généralistes l'importance de continuer à prescrire une confirmation biologique à toute personne présentant les symptômes de la dengue, les cas de dengue confirmés étant ensuite systématiquement transmis à l'ARS par les laboratoires publics et privés de l'île. Médecins et pharmaciens seront également à nouveau sensibilisés à l'importance de la promotion des gestes de prévention.
- **Renforcement de la communication** : À la rentrée scolaire, une nouvelle grande campagne de communication sera lancée (spots radio, spots télé, campagnes d'affichage) pour continuer à rappeler à la population les gestes de prévention.



Si nous agissons Ensemble contre les moustiques durant l'hiver austral, nous pouvons arrêter l'épidémie de dengue.

Sommaire

2 Communiqué de presse

5 Situation épidémiologique

6 Le dispositif ORSEC de lutte contre la dengue et le chikungunya

8 Des actions coordonnées pour lutter contre les moustiques

10 Chacun doit agir !

Situation épidémiologique

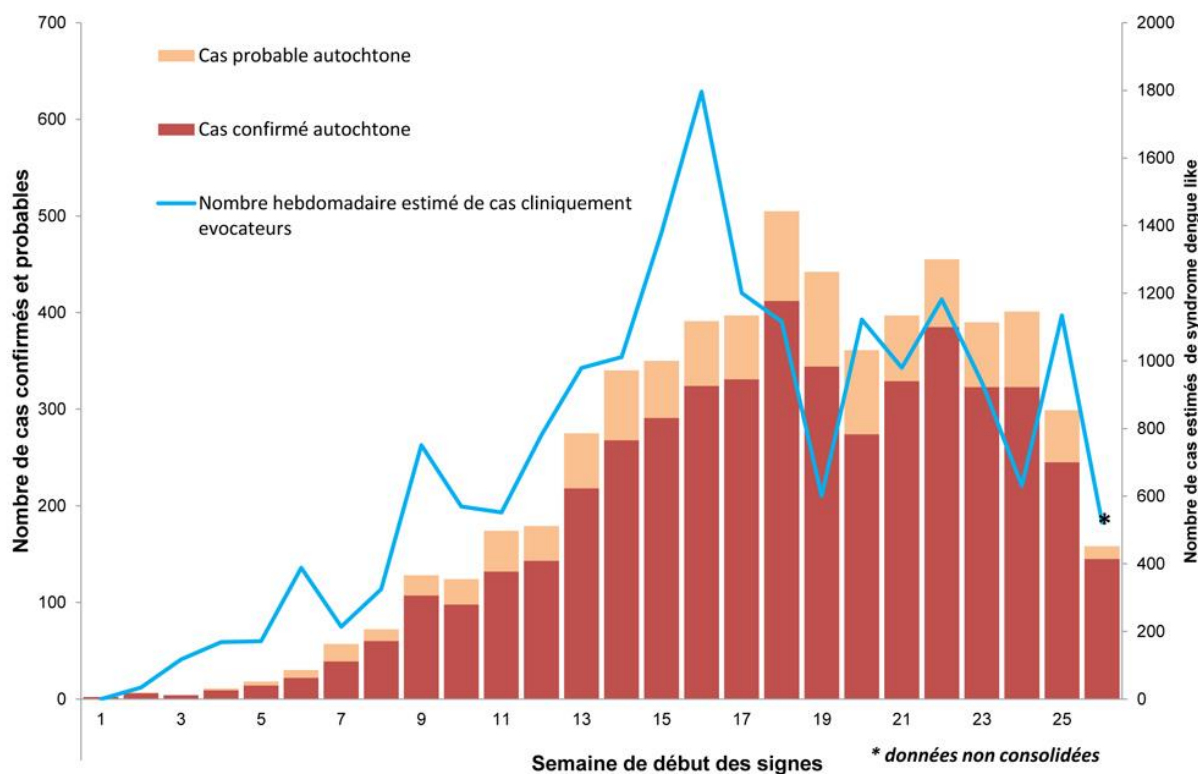
Situation épidémiologique au 10 juillet 2018

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La Réunion connaît depuis début 2017 une circulation active et ininterrompue du virus de la dengue. Cet épisode s'est maintenu à un niveau modéré pendant toute l'année 2017, y compris pendant l'hiver austral. En début d'année 2018, une accélération de la circulation du virus a été constatée et une épidémie est en cours depuis fin janvier. Après un pic au cours du mois de mai, la dynamique épidémique se maintient depuis juin à niveau stable et soutenu. L'épidémie demeure à un haut niveau dans l'Ouest et le Sud.

Au 10 juillet, on dénombre 5970 cas confirmés de dengue depuis le début de l'année 2018. Depuis le début de l'année 124 cas ont été hospitalisés.

| Figure 1 | Répartition par semaine de début des signes des cas de dengue biologiquement confirmés ou probables et estimation du nombre de cas cliniquement évocateurs, La Réunion, 2018-S01 à 2018-S26 * (n= 5 967 cas autochtones)



* Compte tenu de l'allongement du délai de signalement des cas confirmés et probables, les données présentées ici, S-2, sont cependant non consolidées. A titre d'exemple, à ce jour, 299 cas ont été signalés avec une date de début des signes en semaine 25 et non 259 comme annoncé dans le précédent PE.

Source Cire OI / Santé Publique France

Répartition géographique

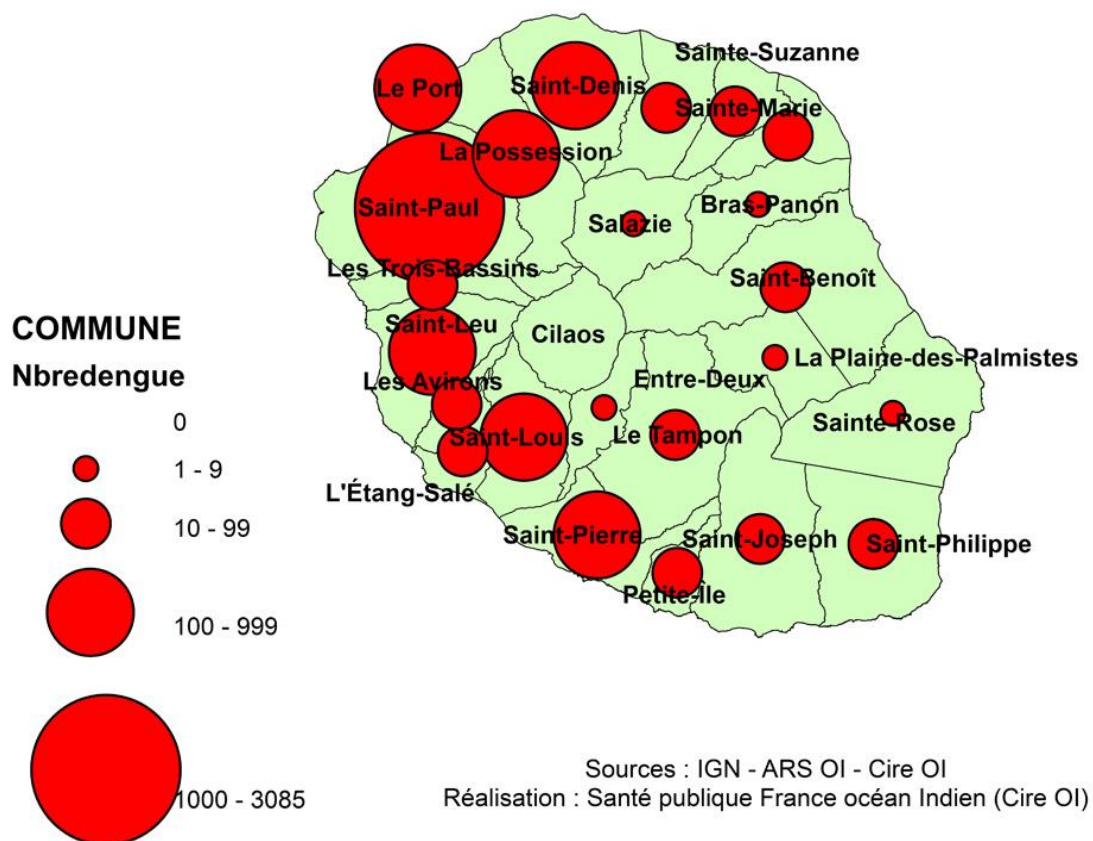
En 2018, les cas confirmés résidaient majoritairement dans **l'ouest et le sud** :

- **Saint Paul** (3074 cas ; soit 52% des cas)
- **Le Port** (665 cas ; soit 11% des cas)
- **La Possession** (511 cas ; soit 9% des cas)
- **Saint-Leu** (398 cas ; soit 7% des cas)
- **Saint-Pierre** (552 cas ; soit 9% des cas)

Les autres communes où les cas ont été identifiés sont les suivantes :

Saint-Louis (209 cas), Saint-Denis (135 cas), Le Tampon (88 cas), L'Étang-Salé (81 cas), Saint-Joseph (51 cas), Trois-bassins (35 cas), Les Aviron (32 cas), Sainte-Marie (27 cas), Saint-Philippe (24 cas), Petite Ile (16 cas), Saint Benoît (12 cas), Sainte-Suzanne (11 cas), Saint André (10 cas), Entre-Deux (6 cas).

Répartition géographique des cas de dengue signalés en 2018



Ces dernières semaines semblent amorcer une légère diminution du nombre de cas, qui reste à confirmer. L'hiver austral présente encore des conditions météorologiques propices au développement des moustiques vecteur. L'ensemble des mesures d'information, de prévention et de sensibilisation doit être maintenu pour limiter au maximum la circulation du virus durant l'hiver austral ce qui nécessite la pleine participation de chacun.

Quel risque pour les prochaines semaines et après l'hiver austral ?

La mobilisation de l'ensemble des acteurs est importante depuis plusieurs mois. Cependant, l'épidémie se poursuit à un niveau toujours soutenu malgré l'entrée dans l'hiver austral. De plus, si le nombre de cas est globalement stable depuis plusieurs semaines, on observe une **dispersion des cas sur l'ensemble de l'île**, notamment sur les communes du Nord et du Sud de l'île.

Or le maintien d'une circulation du virus pendant l'hiver ferait peser le risque d'une épidémie plus importante au cours de l'été austral (pluies et chaleur seront à nouveau plus favorables au développement des moustiques).

La situation pourrait alors évoluer :

- **soit en épidémie majeure**, comme ce fut le cas lors de l'épidémie de chikungunya en 2006 (maintien du virus lors de l'hiver 2005 et apparition de l'épidémie l'été suivant),
- **soit vers une endémicité du virus** : maintien de la circulation du virus sur une très longue période comme c'est le cas par exemple aux Seychelles depuis près de 3 ans.

Dans les deux cas, l'épidémie de dengue pourrait être à l'origine de conséquences sanitaires importantes.

Enfin, l'arrivée des vacances scolaires coïncide avec le mouvement de nombreuses personnes et nécessite un renforcement des messages de prévention auprès la population.

Les voyageurs à destination d'une zone d'endémie de la dengue doivent être informés du besoin de se protéger des piqûres à leur retour à La Réunion afin de limiter la possibilité d'introduction d'autres sérotypes du virus sur l'île.

Les voyageurs à destination de la métropole doivent être informés de la nécessité de se protéger des piqûres de moustiques une fois en métropole afin d'empêcher la contamination des moustiques locaux par le virus de la dengue.

L'hiver austral : une saison propice pour lutter contre la dengue

Le moustique *Aedes albopictus* ou moustique tigre, vecteur responsable de l'épidémie de dengue actuelle, est omniprésent sur l'île. En hiver, le moustique est moins actif du fait du rafraîchissement des températures et des pluies moins abondantes. Pour autant, des populations de moustiques se maintiennent notamment sur les zones côtières et peuvent continuer à participer à la diffusion du virus.

Pour réduire les risques de voir apparaître une nouvelle épidémie de grande ampleur, la mobilisation de tous durant l'hiver est déterminante.

Cette situation épidémiologique particulière justifie le maintien d'une mobilisation maximale de l'ensemble des acteurs pour continuer à freiner encore davantage la dynamique épidémique avant le retour de l'été austral 2018/2019.

C'est donc maintenant qu'il faut agir !

Activation du niveau 4

Ce 10 juillet 2018, le préfet de La Réunion, en concertation avec le directeur général de ARS Océan Indien, a décidé de rehausser le niveau du dispositif spécifique ORSEC de lutte contre les arboviroses, passant du niveau 3 « épidémie de faible intensité » au niveau 4 « épidémie de moyenne intensité ». Cette décision est motivée par un risque épidémique important au retour de l'été austral, justifiant de profiter de l'hiver pour renforcer davantage les moyens de lutte contre l'épidémie.

L'objectif du passage en niveau 4 est d'interpeller l'ensemble des acteurs impliqués et plus largement la population réunionnaise pour une mobilisation collective et massive durant l'hiver austral afin d'enrayer autant que possible la diffusion du virus de la dengue avant le retour des conditions estivales.

Rappel : le dispositif ORSEC de lutte contre les arboviroses

Le dispositif de lutte contre les arboviroses (dengue, chikungunya, zika) est une composante spécifique du plan ORSEC départemental. Ce plan décrit la stratégie et les moyens de lutte contre ces maladies transmises par les moustiques sur le territoire en fonction de différents niveaux de risque. Chaque acteur dispose ainsi d'une fiche synthétique résumant par niveau les actions à mettre en œuvre.

Le plan comprend 5 niveaux. Le passage d'un niveau à l'autre et la coordination de la gestion de l'évènement sont assurés :

- par le Directeur Général de l'ARS (DG ARS): pour les niveaux de veille (niveau 1) et d'alerte (niveau 2),
- par le Préfet : à partir du déclenchement du niveau épidémique (niveaux 3, 4 et 5).

Les niveaux d'alerte 2A et 2B ont été activés par le DG ARS respectivement le 28 avril 2017 et le 27 février 2018. Le passage en niveau 3 a été décidé par le Préfet le 27 mars 2018.

Niveau		Situation épidémiologique
Veille	1A	Absence de cas ou apparition de cas isolés d'arbovirose sans lien avec une épidémie dans la zone d'échange régionale.
	1B	Connaissance d'une épidémie d'arbovirose dans la zone d'échange régionale et absence de cas ou apparition de cas isolés.
Alerte	2A	Identification d'une circulation virale modérée autochtone (apparition d'un ou plusieurs regroupements de cas ou de plusieurs cas sporadiques).
	2B	Intensification de la circulation virale autochtone et risque d'évolution vers une épidémie.
Épidémie	3	Épidémie de faible intensité.
	4	Épidémie de moyenne intensité.
	5	Épidémie massive ou de grande intensité.
Maintien de la vigilance		Phase de décroissance - Retour à une circulation virale modérée.
Fin de l'épidémie		Fin de l'épisode épidémique et retour à une phase de veille (niveau 1).

Renforcement des dispositifs de lutte contre la dengue dans le cadre du niveau 4

Réunion du GIP-LAV

Le préfet de La Réunion a réuni ce 10 juillet 2018 les membres du Groupement d'Intérêt Public de Lutte Anti-Vectorielle (GIP LAV) composé des services de l'Etat, de l'ARS, des communes, et des intercommunalités, du conseil régional et du conseil départemental... A cette occasion, il a rappelé l'importance et la complémentarité des actions menées par les différents acteurs et le nécessaire maintien de cette mobilisation dans les semaines à venir.

Remobilisation de l'ensemble des acteurs (communes, intercommunalités, associations porteuses de contrats aidés...)

La lutte contre la dengue passe par une nécessaire mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs. Dans ce cadre, les communes et intercommunalités jouent un rôle essentiel, leurs actions de fond de nettoyage de quartiers, d'élimination systématique des gîtes larvaires, à la fois sur le domaine public et dans les cours et jardins des particuliers, et de relais des messages de prévention auprès de la population sont un facteur essentiel de la réussite globale du dispositif de lutte et doivent être poursuivies avec détermination.

Pour ce faire, un arrêté préfectoral autorise l'ensemble des acteurs mobilisés (communes, intercommunalités, associations mandatées, SDIS) à pénétrer dans les propriétés privées afin d'y mener des actions de sensibilisation, d'élimination de gîtes larvaires et de traitements insecticides.

Les maires peuvent aussi, en cas de refus ou d'absence du propriétaire, procéder à une mise en demeure pour intervention immédiate et réalisation des mesures de lutte aux frais des personnes défaillantes (terrains en friches, dépôts d'encombrants, de véhicules hors d'usage...).

Accélération du recrutement des contrats aidés « PEC » dédiés à la gestion de la dengue

Depuis le passage en niveau 3, une enveloppe exceptionnelle de contrats aidés « Parcours-Emploi-Compétences » (PEC) a été mise à disposition des communes pour contribuer à la lutte contre la dengue. Ces contrats disposent d'un renforcement du financement Etat et d'une aide complémentaire de l'ARS OI, portant le **taux de prise en charge à 85% et 95%** (au lieu de 70% et 80%) selon les profils recrutés :

- **300 « Parcours-Emploi-Compétences »** sont disponibles pour renforcer les opérations de nettoyage de l'espace public et du domaine privé, des ravines, d'élimination des gîtes larvaires, des encombrants, ...
- **200 « Parcours-Emploi-Compétences »** sont disponibles pour renforcer les actions de sensibilisation de la population en porte-à-porte ou auprès de structures d'accueil du public.

Ce dispositif est aujourd'hui insuffisamment utilisé puisque seulement une centaine de ces contrats aidés sont en cours de recrutement ; il est donc attendu un recours plus fort à ces contrats qui devraient concourir au renforcement des actions sur le terrain. Les services de la DIECCTE et de Pôle Emploi sont à la disposition des structures porteuses de ces contrats pour les accompagner dans leurs démarches de recrutement.

Activation du RSMA en appui de la lutte anti-vectorielle

Le Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion (RSMA) est activé en appui des opérations de lutte anti-vectorielle au sein des quartiers touchés par la dengue. 32 volontaires accompagnés de 4 encadrants ont été formés du 2 au 5 juillet 2018 aux techniques de lutte contre les moustiques. Ils procéderont pendant tout ce mois de juillet à des interventions sur le terrain, y compris de démoustication, aux côtés des équipes de l'ARS OI.

Déploiement progressif de volontaires en service civique

Afin de renforcer la communication et l'information auprès du grand public, des volontaires en service civique seront prochainement mobilisables par les organismes d'accueil agréés (collectivités locales, administrations et établissements publics, associations, ...).

Ces renforts viendront utilement compléter le dispositif en place, en contribuant à diffuser largement les messages de prévention auprès de différents publics cibles lors de manifestations, évènementiels, en porte-à-porte, dans des structures d'accueil ou d'hébergements de publics cibles, etc... Ils interviendront notamment dans les établissements scolaires, dans les centres de vacances et de loisirs ou de formation, dans les centres d'accueil pour personnes âgées, auprès des personnes défavorisées, des collectivités locales, d'associations de quartiers, communautaires, culturelles, etc

Distribution de répulsifs auprès de publics cibles

Le recours aux produits répulsifs est un outil incontournable de la lutte contre la propagation de la dengue et est intégré à l'ensemble des supports de communication et messages de prévention diffusés par l'ARS et ses partenaires.

Pour autant, dans la pratique, ces produits paraissent assez peu utilisés par la population car, au même titre que les moustiquaires pour les tout-petits, ils ne sont pas véritablement ancrés dans les habitudes réunionnaises.

Or, ils peuvent s'avérer particulièrement efficaces, notamment dans les zones de circulation virale à proximité de personnes ayant récemment contracté la maladie. Aussi, en complément des nombreuses communications rappelant régulièrement l'importance de l'utilisation de ces produits de protection, un dispositif devrait permettre à la rentrée prochaine de distribuer gratuitement des flacons de répulsifs dans l'entourage des personnes atteintes, et ainsi contribuer à limiter la propagation de la maladie de proche en proche.

Sensibilisation des médecins et des pharmaciens

Le signalement systématique de tout nouveau cas de dengue est un maillon essentiel du dispositif de surveillance et de lutte car il permet d'identifier en temps réel les zones de circulation du virus et d'orienter en conséquence les actions de lutte anti-vectorielle.

Aussi, il sera rappelé aux médecins généralistes l'importance de continuer à prescrire une confirmation biologique à toute personne présentant les symptômes de la dengue, les cas de dengue confirmés étant ensuite systématiquement transmis à l'ARS par les laboratoires publics et privés de l'île.

Médecins et pharmaciens seront également à nouveau sensibilisés à l'importance de la promotion des gestes de prévention : élimination des gîtes larvaires et protection contre les piqûres de moustiques

De nombreux acteurs impliqués et mobilisés

Les actions réalisées quotidiennement par les différents acteurs mobilisés dans le cadre de la gestion de l'épidémie de dengue ont vocation à :

- Réduire les populations de moustiques à la source (élimination des lieux de ponte) et en éliminant les moustiques adultes déjà infectés ou susceptibles de le devenir.
- Inciter la population à mettre en œuvre les gestes de prévention (élimination régulière des gîtes larvaires, protection contre les piqûres de moustiques et consultation d'un médecin).

Ces interventions sont orientées en fonction des données épidémiologiques issues du dispositif de surveillance mis en place par l'ARS OI et la Cire et se traduisent :

- **Dans les quartiers les plus touchés**, par une mobilisation des collectivités et des associations pour mener des actions de sensibilisation de la population et de salubrité publique en vue d'une élimination des gîtes larvaires sur le domaine public et privé. Ces interventions sont complétées par des opérations de démoustication de nuit (*voir le planning sur le site internet de l'ARS OI*).
- **Dans les zones nouvellement identifiées (foyers émergents ou cas isolés)**, par des opérations de démoustication en journée menées par les équipes de l'ARS OI, du SDIS ou du RSMA pour limiter l'apparition de nouvelles zones de transmission. Ces opérations sont réalisées de manière systématique en porte-à-porte de sensibilisation, élimination des gîtes larvaires et des traitements des cours et jardins.

La mobilisation importante dans le cadre de ce dispositif a permis de freiner la propagation du virus de la dengue et probablement d'éviter une situation épidémique de plus grande ampleur au cours de l'été austral.

Les opérations de démoustication

Dès le début de l'épisode (2017) et jusqu'à présent, les effectifs de l'ARS OI sont mobilisés sur le terrain. Les 120 agents de lutte anti-vectorielle réalisent ainsi quotidiennement des actions de lutte et de prévention dans les communes impactées.

Au regard de l'intensification de l'épidémie, les équipes de l'ARS OI ont progressivement été renforcées après le passage en niveau 3 « épidémie de faible intensité » du dispositif spécifique ORSEC par 29 intérimaires ainsi que par 40 sapeurs-pompiers volontaires du SDIS déployés sur les communes de Saint Paul puis de Saint Pierre.

Actuellement, plus de 1 500 visites en porte-à-porte sont assurées chaque semaine par ces équipes qui réalisent des actions de sensibilisation, élimination des gîtes larvaires et traitements insecticides dans les cours et les jardins des particuliers.

En complément, les opérations nocturnes de démoustication contribuent chaque mois à limiter les densités de moustiques auprès de 10 000 foyers.

Chiffres-clé sur les interventions autour des cas depuis le 1er janvier 2018

- **33 500** contrôles de cours et de jardins chez des particuliers dont 17 000 ont fait l'objet d'un traitement insecticide.
- **5 500** maisons identifiées avec des gîtes larvaires et plus de 8 000 gîtes larvaires éliminés
- **66** opérations de démoustication de nuit avec 3 véhicules de traitement ayant couvert près de **90 000** adresses

Des opérations de sensibilisation et de nettoyage

Les actions de démoustication sont complétées et confortées par des opérations menées par les communes, les intercommunalités en charge des déchets, les bailleurs sociaux et des associations (dispositif plan Ravines/LAV, dispositif Emplois Verts et associations financées par le conseil départemental et de quartier). Ces derniers viennent régulièrement rappeler à la population l'importance de la mise en œuvre des gestes de prévention au quotidien et par tous.

Des interventions sont réalisées depuis plusieurs mois par ces différents acteurs afin de :

- Sensibiliser les habitants en porte à porte et supprimer les gîtes larvaires dans les cours et jardins des particuliers, avec éventuellement et si besoin, un appui à l'enlèvement de déchets susceptibles de retenir l'eau (encombrants, pneus...)
- Renforcer l'entretien et le nettoyage du domaine public (élimination des dépôts sauvages, élagage, nettoyage des ravines, entretien des abords des bâtiments publics, etc.)
- Réaliser des collectes des déchets.

Ces opérations permettent d'inciter la population à adopter les gestes de prévention ainsi que d'éliminer de nombreux gîtes larvaires.

Chiffres-clé sur les opérations de sensibilisation et de nettoyage

- **45** actions couplées de sensibilisation et nettoyage sur 10 communes
- **45** partenaires mobilisés, dont 4 intercommunalités, 16 communes, une dizaine d'associations du plan ravines/LAV et 10 associations du dispositif emplois verts

Des actions de communication et de mobilisation sociale

Les interventions des acteurs publics et associatifs doivent pour être pleinement efficaces, être complétées de gestes individuels et quotidiens mis en œuvre par tous : élimination des gîtes larvaires et protection contre les piqûres de moustiques.

Aussi, en complément des informations délivrées en porte à porte lors des interventions des acteurs du dispositif ou des informations remises dans les boîtes aux lettres, les recommandations relatives aux gestes de protection ont été relayées par plusieurs campagnes d'information dont :

- **La diffusion d'un spot radio** en créole et en français avec la voix de la marraine de Kass'Moustik 2017, Mme Aude Palant-Vergoz et **d'un spot TV**
- **Des campagnes d'information à destination des professionnels de santé** (médecins et pharmaciens) sur l'évolution de l'épidémie et des recommandations à délivrer aux patients,
- **L'ouverture d'une page Facebook Ensemble contre les moustiques**, suivie aujourd'hui par 2 500 personnes : cette page relaie les informations relatives à la situation épidémiologique, rappelle les gestes à adopter et valorise les actions menées par les partenaires,
- **Un affichage « Epidémie de dengue à la Réunion » au sein des quartiers les plus touchés par l'épidémie** (lieux publics, médecins, pharmaciens, commerces...)

De nombreuses actions de sensibilisation ont également été mises en œuvre dans les quartiers concernés pour convaincre la population d'adopter les gestes de prévention :

- La Croix Rouge est intervenue le samedi matin durant 4 mois au sein des foyers de dengue. Les bénévoles ont ainsi réalisé 475 visites de cours et jardins en porte à porte et ont éliminés près de 350 gîtes larvaires. Ils ont également invité plus de 400 habitants à s’engager dans la lutte contre la dengue en signant une charte d’engagement et en apposant un autocollant sur leur boîte aux lettres pour rendre visible cet engagement,
- Les établissements scolaires dans les quartiers les plus touchés ont relayé les messages de prévention auprès des parents d’élèves (affichage, information dans les carnets de liaison...). Certains établissements ont également bénéficié d’une intervention des agents du service de lutte anti-vectorielle de l’ARS OI pour permettre aux enfants de mieux appréhender les modes de transmission de la dengue, le cycle de vie du moustique et les gestes de protection.
- Les professionnels de la PMI et de la petite enfance des zones concernées ont également informé les parents des enfants rencontrés ou accueillis dans les différentes structures,
- Les CCAS, les présidents de clubs de 3ème âge ainsi que quelques clubs sportifs ont été sensibilisés afin de porter les messages de prévention auprès du public rencontré,
- Plusieurs stands d’information ont également été proposés par l’ARS OI et ses partenaires pour informer la population lors de rassemblements ou dans des lieux particulièrement fréquentés.

Enfin, une communication spécifique à destination des voyageurs a été mise en place. Un affichage ainsi que des messages diffusés à bord des aéronefs recommandent aux voyageurs de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de contracter la dengue au cours de leur séjour à La Réunion et de risquer de l’introduire dans leurs pays d’origine à leur retour.

Chiffres-clé sur les opérations de prévention

- **150** actions de prévention ont été organisées du Nord au Sud de l’île dont 24 dans les établissements scolaires
- Plus de **100** personnes formées pour relayer les messages de prévention
- **90** opérations d’affichage menées sur les zones les plus actives
- **19** réunions de quartiers

La population, un acteur incontournable pour lutter contre la dengue

La mobilisation de la population aux côtés des acteurs publics et associatifs est indispensable pour lutter contre la dengue.

Une implication nécessaire de la population pendant l'hiver



Le moustique *Aedes albopictus* ou moustique tigre, vecteur de la dengue, pond et se multiplie principalement autour des habitations : vases, pots, soucoupes, déchets divers... Il se déplace peu, une centaine de mètres environ au cours de son existence. C'est donc principalement les déplacements des personnes qui favorisent la propagation de la maladie.

Il faut environ une semaine entre la ponte de la femelle et l'émergence de nouveaux adultes. Or la femelle *Aedes albopictus* pond jusqu'à **70 œufs par ponte...**

Près de 15% des maisons contiennent encore au moins un gîte larvaire malgré l'arrivée de l'hiver austral. Cette mobilisation insuffisante d'une partie de la population est contreproductive car elle permet une multiplication rapide des moustiques vecteurs.

Les gestes à réaliser chaque semaine

Chacun doit lutter contre les moustiques :

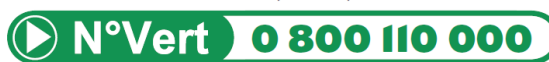
- **Se protéger des piqûres** (répulsifs, vêtements longs)
- **Éliminer les lieux où les larves se développent et vider tout ce qui peut contenir de l'eau** (vider les soucoupes, vérifier l'écoulement des gouttières, respecter les jours de collecte des déchets, vider les petits récipients, ...),
- Si vous avez une forte fièvre, des douleurs articulaires, des maux de tête, une grande fatigue : **consulter immédiatement un médecin.**

Un numéro vert d'informations à votre disposition

Des compléments d'informations pourront vous être délivrés sur :

- Les moustiques
- La dengue
- Les conseils de prévention
- Les modalités d'intervention

Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe

L'ensemble des agents de lutte anti-vectorielle sont actuellement mobilisés autour des cas signalés de dengue par le système de surveillance médicale.

Aucune autre intervention n'est programmée en dehors de ces signalements.

En cas de nuisance de moustiques, il est possible de contacter les services communaux.